

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION CONSEIL MUNICIPAL
DU 23 JANVIER 2025 A 19 H**

Lieu de la séance : Salle du Conseil Municipal à SAINT-SAVIN, Gironde.

- ❖ Finances/Administration Générale :
 - Création d'un poste d'Attaché Territorial pour occuper le poste de Directeur Général des Services à temps complet ;
 - Soutien financier à Mayotte ;
 - Location d'un bureau au Centre Culturel à D-CLIC PRO ;
 - Désignation des membres de la commission de contrôle de la liste électorale de la liste « Unissons nos Forces à Saint-Savin » ;
 - Demandes de subventions au titre de la DETR, Fonds Verts, DSIL ;
 - Convention de mandat entre la commune et celle de Saint-Christoly de Blaye pour le financement de la remise en état de l'ouvrage du pont des lacs du Moulin Blanc ;
 - Acquisition d'un véhicule pour la police municipale.

- ❖ Construction et aménagement de classes, construction et rénovation de préaux et création d'une nouvelle entrée à l'école élémentaire :
 - Consultation de bureaux de contrôle et coordonnateurs de Sécurité et de Protection de la Santé.

- ❖ Intercommunalité :
 - Modification du périmètre du Syndicat Départemental Energie et Environnement de la Gironde (SDEEG) ;
 - Convention constitutive d'un service commun de commande Publique avec la Communauté de Communes Latitude Nord Gironde.

- ❖ Autres domaines :
 - Convention d'installation de dispositifs publicitaires.

- ❖ Questions diverses.

ETAIENT PRESENTS (19) : Mmes RUBIO Julie, FRADON Muriel, GOASGUEN Sylvie, QUINTARD Sophie, PUCHAUD-DAVID Véronique, JOINT Frédérique, JACQUES Jocelyne, REVERS Carine, MM. RENARD Alain, BESSE Jean-Luc, MIGNER Philippe, VIDAL Jaques, GRAVELAT Claude, ONOO Cédric, IBANEZ Rodrigue, DELAS Olivier, LUCIEN Stéphane, RECAPPE Jean-Claude, DAVY Jean-Claude.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES (4) : Mme MANSUY Marine a donné pouvoir à M. RENARD Alain, M. PASCAUD Franck a donné pouvoir à M. BESSE Jean-Luc, Mme RIVES Magali, M. LUBAT Claude.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur DELAS Olivier.

Le quorum est atteint.

Le rendu du conseil municipal du 18 décembre 2024 est adopté sans observation, à l'unanimité.

**INFORMATION DES DECISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE
L. 2122.23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

Vu les articles L.2122.22 et L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu la délibération n° 44/2020 du Conseil Municipal relative aux délégations de fonction ;
Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de sa délégation ;
Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

Arrêtés provisoires		
2024-175	17/12/2024	Arrêté de réglementation de circulation provisoire HES – Branchement d'assainissement « Rue Paul Petit »
2024-176	17/12/2024	Arrêté de réglementation de circulation provisoire DA SOLUTION – Remplacement poteau télécom « 13 Marjoleau »
2024-177	17/12/2024	Arrêté de réglementation limitation circulation VL et PL en desserte locale « pont chemin de Blanchet »
2024-178	20/12/2024	Arrêté accordant permission de voirie à 3 Technologie – rue de la Chaise
2024-179	20/12/2024	Arrêté de fermeture du stade terrains annexe et d'honneur
2024-180	27/12/2024	Arrêté de réglementation de circulation provisoire Sté 3 Technologies – Terrassement pour ENEDIS « 5 rue de la Mairie »
2025-001	03/01/2025	Arrêté de fermeture stade terrains annexe et d'honneur – du 4 au 5 janvier 2025
2025-002	10/01/2025	Arrêté provisoire de circulation « Forum Mom'En Famille »
2025-003	10/01/2025	Arrêté de fermeture stade terrains annexe et d'honneur – du 10 au 12 janvier 2025
2025-004	14/01/2025	Arrêté de circulation provisoire SAUR – Branchement eau potable « Le Petit Paye »
2025-005	14/01/2025	Arrêté de réglementation de circulation provisoire « cyclo-cross TEAM STS »
2025-006	14/01/2025	Arrêté de réglementation de circulation provisoire Sté CEPECA – Sécurisation du réseau électrique BT aérien « Le Petit Paye »
2025-007	16/01/2025	Arrêté de circulation portant réglementation de la circulation pour les opérations de maintenance de l'éclairage public Sté CITEOS pour le SDEEG
2025-008	16/01/2025	Arrêté de réglementation de circulation provisoire Sté DA SOLUTIONS – Remplacement poteau télécom « 364 route de Civrac »
2025-009	17/01/2025	Arrêté de réglementation de circulation provisoire Sté SCOP CANA ELEC – Travaux BT et HTA souterrain « Les Bidannes »
2025-010	17/01/2025	Arrêté de réglementation de circulation provisoire SARL OPTI COM – Reprise d'une adduction – Fibre « Les Petits Nords »
2025-011	17/01/2025	Arrêté de réglementation de circulation provisoire Sté SCOP CANA ELEC – Travaux BT et HTA souterrain « Les Bidannes »

Arrêtés permanents		
2024-209	17/12/2024	Arrêté infligeant une amende administrative pour dépôt sauvage de déchets
2024-210	17/12/2024	Arrêté infligeant une amende administrative pour dépôt sauvage de déchets
2024-211	20/12/2024	Arrêté CUB réalisable n° 24J0114
2025-001	02/01/2024	Arrêté d'opposition à DP 24J0112
2025-002	07/01/2025	Certificat tacite DP 24J0109
2025-003	07/01/2025	Arrêté défavorable DP 24J0083
2025-004	07/01/2025	Certificat tacite PC 24J0035
2025-005	07/01/2025	Arrêté infligeant une amende administrative pour dépôt sauvage de déchets
2025-006	07/01/2025	Arrêté infligeant une amende administrative pour dépôt sauvage de déchets
2025-007	07/01/2025	Arrêté infligeant une amende administrative pour dépôt sauvage de déchets
2025-008	07/01/2025	Arrêté infligeant une amende administrative pour dépôt sauvage de déchets
2025-009	09/01/2025	Certificat d'urbanisme b -24J0124
2025-010	09/01/2025	Arrêté de non-opposition à DP 24J0113
2025-011	09/01/2025	Arrêté de non-opposition à DP 24J0114
2025-012	17/01/2025	Arrêté de non-opposition à une déclaration préalable DP 033 473 24 J0115
2025-013	20/01/2025	Arrêté accordant un permis de construire PC 033 473 24 J0038
Arrêtés du personnel		
109/2024	18/12/2024	Arrêté portant prolongation d'activité
110/2024	18/12/2024	Arrêté portant nomination d'un Adjoint Technique Territorial stagiaire
111/2024	24/12/2024	Arrêté portant démission d'un Adjoint Technique Territorial
112/2024	24/12/2024	Arrêté portant admission d'un fonctionnaire au bénéfice d'un congé de maladie ordinaire
113/2024	30/12/2024	Arrêté portant nomination d'un assistant de conservation

Monsieur le Maire rappelle la note de synthèse reçue pour la première fois par les élus avec l'avis de réunion et remercie Mme Lepas, secrétaire de Mairie de l'avoir établie.

✚ **Création au tableau des effectifs d'Attaché Territorial à temps complet**
Délibération n° 2025-001

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment les articles L. 313-1 et L. 332-14 ;

Vu le décret n° 87-1099 du 30 décembre 1987 (*modifié*) portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux ;

Vu le décret n° 87-1100 du 30 décembre 1987 (*modifié*) portant échelonnement indiciaire applicable aux attachés territoriaux ;

Considérant qu'en application de l'article L. 313-1 du Code Général de la Fonction Publique, susvisé les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ;

Dépenses d'investissement :

- Dépenses HT : 486 696.05 €
- Dépenses TTC : 584 035.26 €

Recettes d'investissement :

- DETR (35 %) : 170 343.62 €
- FCTVA (16,404 %) : 95 805.14 €
- Autofinancement : 220 547.29 € (317 886.50 € TTC)

Vote : Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 0

**✚ Demande de Fonds Vert 2025 – Mobilités douces plan Vélo
Délibération n° 2025-006**

Vu la délibération n°17062101 du 17 juin 2021 de la CCLNG relative au Contrat Rural de Relance et de Transition Ecologique Cubzaguais Nord Gironde ;

Vu la délibération n° 089/2024 du 31 octobre 2024 relative au Contrat Rural de Relance et de Transition Ecologique Cubzaguais Nord Gironde de la commune ;

Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention à l'Etat au titre du Fonds Vert pour la mise en œuvre de mobilités douces « Plan Vélo » à hauteur de 35 % de la dépense d'investissement, hors études, honoraires et prestations intellectuelles.

Le coût des travaux, hors assistance à maîtrise d'ouvrage, est estimé à 694 404 € HT, soit 779 284.80 € TTC.

Monsieur le Maire rappelle les faits et précise que la totalité du projet sera réalisée sur plusieurs budgets car quand la subvention est accordée, la commune dispose de deux années pour le réaliser.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- Sollicite une subvention d'investissement au titre du Fonds Verts pour la mise en œuvre de mobilités douces « Plan Vélo » à hauteur de 35 %, soit 243 041.40 € ;
- Autorise Monsieur le Maire à déposer le dossier correspondant auprès de l'Etat ;
- Valide le plan de financement suivant :

Dépenses d'investissement :

- Dépenses HT : 694 404.00 €
- Dépenses TTC : 779 284.80 €

Recettes d'investissement :

- Fonds Vert (35 %) : 243 041.40 €
- FCTVA (16,404 %) : 127 833.88 €
- Autofinancement HT : 323 528.72 € (408 409.52 € TTC)

Vote : Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 0

✚ **Convention de mandat entre la commune de SAINT-SAVIN et la commune de SAINT-CHRISTOLY DE BLAYE pour les travaux du pont des lacs du Moulin Blanc**
Délibération n° 2025-007

Vu la délibération n° 097-2022 du 27 octobre 2022 du conseil municipal de Saint-Savin relative à la remise en état du pont des lacs du Moulin Blanc ;

Vu la délibération n° 2022-055 du 22 novembre 2022 du conseil municipal de Saint-Christoly de Blaye relative à la remise en état du pont des lacs du Moulin Blanc ;

Monsieur le Maire informe de la demande des services de gestion comptable afin de signer une convention de mandat pour définir la part financière de chaque collectivité.

Monsieur le Maire rappelle les travaux aux lacs du Moulin Blanc et le partage des coûts entre les deux communes qui doit être validé par une convention de mandat. La maîtrise d'ouvrage est assurée par Saint Savin qui assure les travaux pour les deux communes. Le projet d'ensemble s'élève à 167 500 € HT auquel il faut déduire les subventions pouvant s'élever à 110 000 €.

Après discussion, le Conseil Municipal valide la convention de mandat, jointe à la présente, et autorise Monsieur le Maire à la signer.

Vote : Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 0

✚ **Acquisition d'un véhicule utilitaire pour la Police Municipale**
Délibération n° 2025-008

Monsieur le Maire signale que véhicule du policier municipal a atteint 22 ans, il convient d'être remplacé. Il propose que la commune se dote d'un véhicule utilitaire, 2 places, électrique d'occasion ou neuf, de couleur blanche dédié uniquement à la Police Municipale.

Ce véhicule sera marqué du logo « Police Municipale ».

Monsieur le Maire propose d'y consacrer un budget pour son acquisition de 28 000 € TTC maximum.

Après discussion, le Conseil Municipal décide :

- D'acquérir un véhicule utilitaire, 2 places, électrique d'occasion ou neuf, de couleur blanche dédié uniquement à la Police Municipale ;
- Mandate Monsieur le Maire pour effectuer l'acquisition pour un montant maximum de 28 000 € TTC et de faire marquer ce véhicule du logo de la commune ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cet achat et à la reprise de l'ancien véhicule ;
- D'inscrire la dépense au budget principal, en section d'investissement, à l'article 21561 « Matériel roulant ».

Monsieur le Maire indique que l'ancien véhicule est âgé de 22 ans, son plancher est fissuré et qu'il est temps de le remplacer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Décide d'adhérer au Service Commun de Commande Publique ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention constitutive d'un Service Commun de Commande Publique avec la Communauté de Communes Latitude Nord Gironde.

Vote : Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

⚡ **Convention d'installation de dispositifs publicitaires** **Délibération n° 2025-012**

Monsieur le Maire propose de renouveler la convention avec la société SICOM pour une durée de trois ans à compter du 01 mars 2025 concernant la fourniture et la pose de mobiliers de signalétique des commerçants et entreprises de la commune comprenant également l'entretien et la maintenance.

Le Conseil Municipal valide :

- la proposition de Monsieur le Maire et l'autorise à signer la convention correspondante.
- l'acquisition des supports nécessaires à la signalisation sera inscrite à la section d'investissement, à l'article 2152 « Installations de voirie », opération 160 « Acquisition de matériel divers ».

Monsieur le Maire rappelle que le service est déjà en place et qu'il fonctionne bien. La commune assume le coût des mats, les lattes étant achetées par les entreprises. La commune a les siennes pour l'information sur les bâtiments communaux ou services publics.

Madame JOINT demande si les nouveaux commerces qui s'installent peuvent bénéficier de cette information, Monsieur le Maire lui répond que cela est possible à tout moment ; dans la limite de la fin du contrat de concession à respecter, les commerçants renouvellent s'ils le souhaitent.

Vote : Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

⚡ **Devis et autres actes signés**

- Marchés signés avec la SMACL et le cabinet WTC/GROUPAMA pour les contrats d'assurance ;
- Devis signés pour la construction et aménagement de classes à l'école élémentaire :
 - o avec ADETEC pour la détection de réseaux enterrés pour 1 197.70 €
 - o avec OGEO pour un relevé topographique pour 1 818 €
 - o avec SARRAZIN pour le diagnostic parasitaire pour 180 €

⚡ **Questions diverses**

1) Avis d'enquête publique

Monsieur le Maire indique qu'il y a une enquête publique du 17 février au 18 mars prochain, concernant un projet de centrale photovoltaïque à la Lande des Bœufs, vers Beneyteau.

2) Curage fossés

Monsieur MIGNER indique que les curages de fossés sont bientôt terminés.

3) Animations

Madame FRADON présente les animations à venir.

Monsieur le Maire précise que la bibliothécaire est enceinte et qu'un remplacement est à prévoir. Ils ont pris contact avec la DRAC pour une candidature à un contrat territoire lecture afin de bénéficier d'éventuelles subventions de l'Etat pour les aménagements liés à la bibliothèque.

4) Jeunesse

Madame RUBIO fait le compte rendu de la journée Petite Enfance en lien avec la Communauté de Communes ; cette journée a été un succès par la qualité des prestations présentées, la pertinence des actions, par les thèmes abordés tel le harcèlement scolaire qui ont apporté beaucoup aux parents.

L'école maternelle fera une exposition dans la salle du conseil et le 21 mars une exposition dans les locaux de la maternelle sur la Journée de la différence.

Madame RUBIO indique qu'une réunion a eu lieu avec le prestataire de restauration CONVIVIO sur le mode de fonctionnement suite à leur reprise de la société Aquitaine de Restauration, anciennement prestataire au restaurant scolaire, sur l'approvisionnement des denrées et la mise en place de partenariats. CONVIVIO a contacté tous les producteurs locaux au mois d'octobre afin de travailler ensemble, mais peu ont répondu.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 20 h 05.

Le secrétaire de séance
Olivier DELAS

Le Maire
Alain RENARD

